

# **Calgary Chamber of Voluntary Organizations**

## **Mémoire présenté au Comité permanent des finances au sujet des Incitatifs fiscaux pour dons de bienfaisance**

**16 janvier 2012**

Katherine van Kooy  
Présidente et chef de la direction générale

403-261-6655  
[kvk@calgarycvo.org](mailto:kvk@calgarycvo.org)

105, 12<sup>e</sup> Avenue S.-O., bureau 1070  
Calgary (Alberta) T2G 1A1

## **Partie I. Introduction**

La CCVO est un organisme de bienfaisance enregistré qui s'emploie à renforcer le secteur bénévole et à but non lucratif. Nous jouons un rôle de dirigeant en ce qui a trait aux enjeux touchant ce secteur, nous élaborons des ressources pratiques qui permettent d'améliorer l'efficacité des organismes, nous communiquons aux organismes les renseignements dont ils ont besoin en temps opportun et nous établissons des liens entre les secteurs et au sein de ceux-ci.

Notre organisme compte plus de 400 membres allant de groupes communautaires de petite taille à d'importants organismes-cadres. Ces organismes œuvrent dans des domaines comme les services sociaux, la foi et la religion, les arts et la culture, l'éducation, le logement, les sports et les loisirs, la philanthropie et l'environnement.

## **Partie II. Objectifs proposés en vue de l'examen des incitatifs fiscaux**

De l'opinion de la CCVO, l'examen des incitatifs fiscaux pour les dons de bienfaisance qui est en cours survient à point nommé et offre l'occasion d'élargir la base du revenu des organismes de bienfaisance canadiens, soutenant de ce fait leur viabilité globale. C'est l'occasion d'arrondir le financement essentiel provenant gouvernement et les recettes provenant des revenus gagnés.

Au cours des quatre dernières années, la CCVO a mené des enquêtes régulières auprès des organismes de bienfaisance et à but non lucratif de l'Alberta afin de comprendre comment la situation économique les touchait. De nombreux organismes ont subi une diminution de revenu au cours de la récente récession. L'augmentation de la demande en matière de programmes et de services offerts par ces organismes a été accompagnée d'une stagnation ou d'une diminution des revenus. Les organismes ont tenu bon pendant ces temps durs et ont poursuivi leur mandat malgré leurs propres difficultés financières. Malgré les modestes gains de l'économie au cours de la dernière année, les revenus sont demeurés généralement inchangés alors que les coûts d'exploitation continuent d'augmenter.

Bien que les dons particuliers constituent une portion relativement faible du financement global des organismes à but non lucratif canadiens (8 % en 2003, soit les données disponibles les plus récentes), nous appuyons fermement les efforts visant à renouveler la culture de la bienfaisance. Il est important de chercher de nouveaux moyens d'augmenter la réserve de donateurs et encourager les donateurs existants à donner davantage. Ce besoin a été reconnu par la province de l'Alberta qui, en 2007, a augmenté à 29 % le crédit d'impôt provincial pour les dons annuels dépassant 200 \$. Nous sommes ravis que le Comité permanent des finances fédéral examine des moyens semblables en vue d'augmenter les dons de bienfaisance au Canada.

**Dans le cadre de l'élaboration d'une politique qui favorise l'augmentation des dons de bienfaisance, nous demandons au comité de considérer les objectifs suivants :**

***1. Créer des incitatifs qui encouragent les particuliers et les entreprises à faire des dons bénéficiant à tout le secteur et dont profitent les petits, moyens et grands organismes.***

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a mis en œuvre des changements visant à reconnaître et à encourager différentes formes (non monétaires) de dons, comme les

titres cotés en bourse et les terres écosensibles. Ce sont certes des changements positifs, mais certains organismes sont plus susceptibles que d'autres de profiter de ces formes de dons de bienfaisance. Il existe, au sein du secteur, de nombreux petits organismes gérés par des bénévoles qui peuvent n'avoir la possibilité ni de solliciter ni de gérer des cadeaux comme des titres cotés ou des immeubles. Étant donné les défis auxquels font face les organismes de bienfaisance canadiens, nous exhortons le comité à considérer des mesures réglementaires qui favorisent la répartition des dons dans l'ensemble des organismes de bienfaisance.

## ***2. Élargir la réserve de donateurs et encourager à l'augmentation des dons de bienfaisance.***

Selon Statistique Canada, la valeur totale des dons de bienfaisance pour lesquels un reçu d'impôt a été émis a diminué de près d'un milliard de dollars entre 2007 et 2009, passant de 8,6 à 7,7 milliards de dollars. Les estimations provisoires des dons de bienfaisance pour 2010 indiquent la première augmentation d'une année sur l'autre de la valeur totale des dons depuis 2007. Il s'agit assurément d'un élément positif, mais il est trop tôt pour savoir si cela représente une nouvelle tendance, à savoir l'augmentation des dons, ou plutôt d'un revirement temporaire dans une tendance généralisée au déclin des dons de bienfaisance.

Non seulement la valeur totale des dons versés aux organismes de bienfaisance a-t-elle diminué, mais le pourcentage de Canadiens qui font des dons a aussi diminué. Les donateurs sont plus âgés que par le passé. Par conséquent, il est important que le Canada cherche des moyens d'encourager les gens à donner, au-delà des différences démographiques, de reconstituer la réserve de donateurs et de favoriser une augmentation des dons.

## ***3. Soutenir un contexte réglementaire efficient et favorable.***

Les organismes de bienfaisance canadiens cherchent activement à diversifier leurs revenus. Par exemple, ils s'efforcent d'obtenir des revenus gagnés au moyen de rémunération en échange de services, de frais d'adhésion et de diverses formes d'entreprises sociales. Cela exige davantage de souplesse ainsi qu'un cadre réglementaire qui favorise de telles initiatives.

Certes, la CCVO appuie les mesures qui empêchent que le réseau des organismes de bienfaisance ne soit victime d'abus. Toutefois, il est important que, au moment d'examiner les politiques relatives aux dons de bienfaisance, nous n'imposions pas de restrictions superflues à une énorme majorité d'organismes qui sont légitimes, responsables et transparents.

### **Partie III. Recommandations**

À l'appui des objectifs mentionnés ci-haut, la CCVO formule les recommandations suivantes :

#### ***1. Instaurer un crédit d'impôt allongé pour les dons de bienfaisance.***

Selon Imagine Canada, plus de la moitié des donateurs augmenteraient leurs dons de bienfaisance s'il existait de meilleurs incitatifs fiscaux. La CCVO appuie la proposition de crédit d'impôt allongé d'Imagine Canada, qui aiderait à créer un contexte favorisant un soutien financier accru des organismes de bienfaisance par le public.

Le crédit d'impôt allongé augmenterait le crédit d'impôt fédéral pour les dons qui dépassent les dons de l'année précédente d'un donateur. Il passerait de 15 % à 25 % pour les montants

admissibles de moins de 200 dollars et de 29 % à 39 % pour les montants admissibles de plus de 200 dollars. Le but de ce crédit d'impôt est d'encourager les dons de ceux qui n'en ont pas fait dans le passé et d'aider ceux qui font déjà des dons à donner un montant plus élevé que le précédent.

Ce crédit serait plafonné à 10 000 dollars. Il susciterait principalement l'intérêt des familles ayant un revenu de travail et des Canadiens à revenu moyen et ne constituerait pas un allègement fiscal aussi important pour les grands philanthropes. Imagine Canada estime qu'une hausse de 5 % des montants des dons de moins de 10 000 dollars générerait 400 millions de dollars de plus pour l'investissement communautaire partout au pays.

On s'attend à ce qu'un incitatif fiscal allongé profite aux organismes de toutes tailles car il entraînerait une augmentation du nombre et du montant des dons de bienfaisance.

## ***2. Simplifier le processus en vue d'améliorer l'efficacité des organismes et de réduire les frais administratifs et de transaction engagés par le secteur à but non lucratif et de bienfaisance.***

Dans notre mémoire prébudgétaire 2012, nous recommandions au gouvernement fédéral de continuer à chercher des moyens de simplifier les procédures administratives qui pèsent sur le secteur des organismes de bienfaisance et à but non lucratif.

En tant que bénéficiaires des dons de bienfaisance et des heures de bénévolat des Canadiens, les organismes bénévoles et de bienfaisance sont tenus de respecter des normes élevées et ont un grand sens des responsabilités pour réaliser leur mandat. De même, le gouvernement a l'obligation d'optimiser l'utilisation de ces fonds en encourageant les économies à l'échelle des secteurs et au sein de ces secteurs.

En mars 2009, le gouvernement a respecté un engagement énoncé dans le budget de 2007 à réduire le fardeau administratif (paperasserie) des entreprises canadiennes en éliminant près de 80 000 exigences réglementaires et obligations de transmission d'informations en vertu de l'Initiative d'allègement du fardeau de la paperasserie. En 2007, le Groupe d'action sur les questions relatives aux petites entreprises de l'Agence du revenu du Canada (ARC) a déterminé 61 mesures « concrètes » qui réduiraient le fardeau de production de rapports. En novembre 2009, 57 de ces mesures avaient été adoptées.

Nous croyons que des mesures semblables sont nécessaires pour réduire le fardeau administratif et les exigences réglementaires inutiles pour les organismes à but non lucratif et de bienfaisance. Le Groupe d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contributions du gouvernement fédéral (2006) a recommandé de nombreux changements en vue de réduire le fardeau administratif associé aux programmes de subventions et de contributions. Si elles étaient mises en œuvre, ces recommandations contribueraient grandement à améliorer l'efficacité du secteur à but non lucratif en réduisant le fardeau administratif sur les organismes de bienfaisance et à but non lucratif et en leur permettant de concentrer leurs efforts à servir leur collectivité.

Nous conseillons vivement au comité de considérer la nécessité d'éviter d'imposer des restrictions superflues aux organismes de bienfaisance canadiens lorsqu'il élaborera des politiques visant à favoriser l'augmentation des dons de bienfaisance.

### ***3. Poursuivre les consultations avec le secteur des organismes de bienfaisance et à but non lucratif tout au long du processus d'élaboration de la réglementation.***

Le secteur des organismes de bienfaisance et à but non lucratif est diversifié et complexe, ce qui augmente le risque que des décisions réglementaires n'entraînent des résultats imprévus. Le fait d'établir des liens avec le secteur permettra aux politiques de mieux refléter les intentions du gouvernement. Nous sommes heureux que le comité consulte les intervenants au début de cet examen et nous encourageons le gouvernement fédéral à poursuivre cette consultation tout au long du processus d'élaboration de la réglementation.

#### **Partie IV. Conclusion**

Pour conclure, le présent mémoire appuie le crédit d'impôt allongé proposé par Imagine Canada car il s'agit d'un moyen adéquat et facile à mettre en œuvre, doublé d'un outil efficace qui encouragerait les nouveaux donateurs à faire leur premier don à des organismes à but non lucratif et les donateurs existants à donner davantage. Nous croyons qu'un crédit d'impôt allongé pour les dons de bienfaisance profitera aux organismes de tous les horizons du secteur grâce à l'augmentation du montant des dons particuliers, tout en contribuant à reconstituer la réserve de donateurs qui soutiennent activement des organismes de bienfaisance canadiens.

Nous désirons remercier le Comité des finances de prendre en considération ces objectifs et recommandations et **nous sollicitons la possibilité d'être entendus lors des audiences qui se tiendront bientôt.**